

## **PROCES VERBAL DE LA SEANCE**

### **DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 14 mars 2018**

Le mercredi quatorze mars deux mil dix-huit à vingt heures quarante-cinq minutes, les membres du Conseil municipal de la commune de Château l'Evêque, dûment convoqués le huit mars deux mil dix-huit, par voie électronique, se sont réunis en session ordinaire, en salle du conseil à la mairie, sous la présidence de Mme Marie Hélène BELOMBO, Maire.

**Présents** : Mme Marie Hélène BELOMBO, Mrs Jean Claude REJASSE, Claude MANSOY, Mme Joëlle DUVERNEUIL, Mr Alain MARTY, Mmes Anne GALY, Coralie JUGE, Annie BEYDON, Mrs Rémy LEGER, Jean-Paul DUTARD, Mme Sylviane VILATTE, Mrs Philippe LE VAILLANT, Mr Michel TOMAS, Mme Stéphanie DUPUY, Mr Claude DESVEAUX.

**Absents excusés** : Mmes Jeanine LAVERGNE (pouvoir à Mme Sylviane VILATTE), Nicole GALLOIS (pouvoir à Mme Joëlle DUVERNEUIL).

**Absents** : Mrs Bruno BAYLAC, Jean-Philippe MARTINS.

**Secrétaire de Séance** : Mme Anne GALY puis assuré par Mme Joëlle DUVERNEUIL.

Mme le Maire demande si le procès-verbal du 25 janvier 2018 a été lu, y a-t-il des notifications à apporter ?

M. TOMAS répond qu'il n'a pas eu le temps de le lire ainsi que Mme DUPUY et M. DESVEAUX.

Elle demande si les autres Conseillers souhaitent le signer. Tous répondent dans l'affirmative.

Claude DESVEAUX : mais si on a des remarques à faire et on en aura je pense, on tient à ce qu'elles soient prises en compte. Ce n'est pas parce qu'on ne le signe pas aujourd'hui...

Marie BELOMBO : mais nous, nous l'avons lu

Claude DESVEAUX : quand même, 48h00 avant la séance, on reçoit un pavé de 33 pages

Joëlle DUVERNEUIL : et bien oui, on l'a lu

Claude DESVEAUX : qui l'a lu ?

Marie BELOMBO : nous l'avons lu, nous l'avons corrigé

Claude DESVEAUX : qui l'a lu ? qui a des remarques ? personne n'a de remarques ? c'est curieux !

Marie BELOMBO : c'est curieux, personne n'a fait de remarques, vous faites des remarques, c'est curieux...

Claude DESVEAUX : parce que on ne les lit pas !

Marie BELOMBO : on lit, on relit et on fait des remarques

Claude DESVEAUX : parce qu'on ne les lit pas, or, nous, les comptes rendus, nous les regardons et nous avons, quelquefois, des remarques mais nous demandons à ce que ces comptes rendus nous parviennent un peu plus tôt, 48h00 avant ça n'est pas suffisant

Mme le Maire essaie de calmer Claude DESVEAUX pour que la séance puisse continuer.

Claude DESVEAUX : parce que c'est toujours la même chose, nous ne pouvons pas lire un PV qu'on reçoit comme ça

Joëlle DUVERNEUIL indique qu'il ne faut pas 48h00 pour lire 33 pages

Claude DESVEAUX : vous n'avez que ça à faire !

Joëlle DUVERNEUIL : non mais nous sommes organisés

Claude DESVEAUX : il y a des gens même ici qui sont payés pour ça

Mme le Maire ne veut pas relever cette remarque mais souhaite que la séance se poursuive.

Claude DESVEAUX : alors qu'est-ce qu'on fait pour le PV ?

Marie BELOMBO : nous le laissons comme ça

Claude DESVEAUX : est ce qu'il est indispensable que ce PV soit approuvé aujourd'hui ? est ce que ça peut pas attendre le prochain conseil ? ou attendre nos remarques que nous allons formuler par écrit ou par mail ?

Mme le Maire propose qu'ils apportent leurs observations en mairie et que les problèmes soient réglés au fur et à mesure.

Michel TOMAS : comme le disait mon collègue, je trouve que ça arrive un peu trop tard par rapport à la séance du Conseil municipal donc, je n'ai pas eu le temps mais je n'incrimine personne.

Mme le Maire rappelle qu'il faut être conscient du travail à faire pour la commune en secrétariat.

Michel TOMAS : on en est conscient mais ça intervient trop tard, moi je n'ai pas eu le temps personnellement de le lire.

Mme BELOMBO répète que ce procès-verbal attendra les observations des 3 Conseillers qui refusent de signer et qu'il faudra venir en mairie pour le faire. Il est convenu que ceux qui l'approuvent le signent de suite et que les annotations qui pourront être faites après, feront l'objet d'annexes ajoutées au procès-verbal.

Après l'intervention de M. DUTARD et Mme DUVERNEUIL, Mrs TOMAS et DESVEAUX signalent que les remarques qui sont faites sont quelquefois des oublis assez significatifs.

Il est procédé à la signature du procès-verbal par les Conseillers en accord avec ce document.

## **1 - VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET DES COMPTES DE GESTION 2017**

- **COMPTES ADMINISTRATIFS**

Mme le Maire : les comptes administratifs vont vous être présentés.

Claude DESVEAUX rappelle son état de santé de l'an passé pour présenter les comptes et précise qu'il se trouve dans le même état cette année. Déduction est faite qu'il s'agit d'une allergie...

Puis, il explique qu'il y a trois comptes à approuver (commune, assainissement et lotissement) et présente **le compte administratif de la commune**.

L'assemblée suit ses explications à l'aide d'un tableau sur écran. Il va à l'essentiel c'est-à-dire au besoin de financement qui s'élève à 373 000 € ; les investissements reportés de 115 000 € constituent un report de fonctionnement de 2017 qui sera injecté dans le budget de 2018.

Il indique qu'on constate une diminution du report de fonctionnement (115 000 € cette année par rapport à 131 000 € l'an passé), diminution qui s'explique par une baisse des recettes.

Claude DESVEAUX continue en exprimant sa surprise sur le montant des dépenses d'investissement d'un montant de 924 000 € pour les travaux de la garderie.

La secrétaire de mairie et les membres de l'assemblée lui expliquent qu'il s'agit du montant des dépenses de tous les travaux d'investissement dont ceux de la garderie comme le montre le tableau présenté.

Il précise que les – 308 000 € correspondent au décalage de paiement des subventions ; en effet, lors de travaux subventionnés, les financeurs versent leur participation très tard après la fin des travaux.

Il demande s'il y a besoin d'éclaircissement ; il avoue que lui a eu besoin de poser des questions afin de comprendre et d'expliquer ces comptes. Personne n'ayant de question à poser, il met au vote le compte administratif de la commune : **0 contre, 0 abstention, approbation à l'unanimité.**

Il continue en commentant **le compte administratif de l'assainissement**. Ce budget a un peu bougé car le nombre d'abonnés est en augmentation : 498 abonnés au 31 décembre 2017. Donc les recettes ont augmenté. Par contre, il ne peut expliquer cette somme de 258 000 € qui a fait l'objet d'une réalisation comptable interne ; la secrétaire de mairie explique qu'il s'agit d'une somme qui n'avait pas été utilisée en 2017 et c'est une réalisation comptable qui a été demandée par le Trésorier.

Egalement, les recettes à réaliser pour 11 220 € correspondent aux travaux de branchement à l'assainissement collectif pour 2018. En effet, la commune paie les travaux de raccordement mais le bénéficiaire rembourse la commune. Il y a donc un excédent de 4 570 € qui sera reporté sur le budget 2018 en fonctionnement.

Il fait la remarque que dans la colonne des dépenses il n'y avait pas de « moins » mais que ce n'est pas grave puisque par définition, les dépenses sont en moins.

Puis, il demande si quelqu'un a des questions ou des états d'âme ; personne n'ayant de question ou d'état d'âme, il met ce compte au vote : **0 contre, 0 abstention, approbation à l'unanimité.**

Enfin, il termine avec **le compte du lotissement** en précisant qu'il n'y a pas de changement par rapport à l'année précédente puisqu'aucune dépense ni aucune recette n'a été opérée depuis, c'est absolument identique, et le met au vote : **0 contre, 0 abstention, approbation à l'unanimité.**

Marie BELOMBO indique que la Préfecture souhaite que le vote du budget intervienne avant le 15 avril 2018 et que le Conseil municipal se réunira pour cela le jeudi 12 avril 2018 à 20h45 ; elle ajoute que ceux qui font partie du CCAS devront également voter son budget et le feront en réunion du Conseil d'Administration le vendredi 13 avril 2018 à 19h00. Il n'y aura que le compte administratif, le budget et un secours à voir.

- **COMPTES DE GESTION**

Elle continue en expliquant que le Conseil vient d'approuver les comptes administratifs tenus par les services de la mairie ; ces mêmes comptes sont tenus en parallèle par le Trésorier. En fin d'exercice, il y a comparaison des deux. Après pointage, les comptes de la commune et ceux du Trésorier sont identiques, donc il convient d'approuver les comptes de gestion du Trésorier aussi. Mise au vote : **0 contre, 0 abstention, approbation à l'unanimité.**

## **2 – ENGAGEMENT DE LA DEMARCHE DE DENOMINATION ET DE NUMEROTATION DES VOIES COMMUNALES**

Mme le Maire rappelle que le sujet de la démarche de dénomination et de numérotation des voies communales a déjà été abordé et qu'il y a quelques années, une bonne partie de la commune avait vu ses rues dénommées et numérotées. Le plan d'adressage de la commune devient obligatoire. Différents services (livreurs, pompiers...) ont besoin de cet adressage ; elle cite l'exemple de la confusion des deux lieux dits, Nouzarède et Les Nouzarèdes, qui a failli coûter la vie à un bébé parce que les pompiers ne le trouvaient pas.

Il y a nécessité maintenant de cet adressage pour une géolocalisation qui permettra ainsi d'amener la fibre optique dans chaque maison géolocalisée.

Les documents nécessaires à l'étude de cette démarche ont été fournis aux membres de l'assemblée.

Elle demande à Claude MANSOY, responsable de l'opération, d'en expliquer la procédure. Il indique qu'en premier lieu une délibération doit être prise décidant la dénomination et la numérotation de toutes les voies, qu'il y aura de l'aide de l'ATD surtout pour ne pas oublier de communiquer les nouvelles informations à certains services d'Etat qui avaient été oubliés lors de la première partie. Il ajoute qu'il y aura la mise à disposition d'un logiciel pour éviter de se déplacer et permettre le travail depuis les bureaux de la mairie. Enfin, l'ATD toujours, pourra fournir les plaques de numéros pour les maisons et de noms pour les rues à un prix intéressant puisqu'ils commanderont ces objets pour tout le département.

Tous ces services seront facturés 500 € auxquels il faudra ajouter le prix des plaques car l'article 22-13-28 du Code général des Collectivités territoriales oblige la commune à les fournir à chaque maison.

Michel TOMAS : la dernière fois je l'ai payée

.../...

Michel TOMAS : la dernière numérotation qui a été faite on les avait payées. Alors on va demander un remboursement.

Claude MANSOY : il faut préciser que c'est une obligation pour les communes de plus de 2 000 habitants et à l'époque nous n'avions pas plus de 2 000 habitants.

Il continue en lisant les dispositions du décret n° 94-1112 du 19 décembre 1994, à savoir :  
« Article 1 :

Dans les communes de plus de 2 000 habitants, doivent être notifiés par le maire auprès du centre des impôts foncier ou du bureau du cadastre concerné :

- la liste alphabétique des voies publiques et privées et les modifications s'y rapportant, à la suite, notamment, soit du changement de dénomination d'une voie ancienne, soit de la création d'une voie nouvelle,
- le numérotage des immeubles et les modifications le concernant. »

Il est précisé que ce qui a été fait une première fois ne sera pas refait.

Les plaques fournies seront basiques mais si les propriétaires veulent mettre de la mosaïque ou autre, ils pourront le faire à leurs frais.

Il explique que la méthode de numérotage sera différente puisqu'elle sera métrique et non au nombre de maisons ; cela évitera les bis, ter etc... mais aussi pour que chaque terrain vide puisse avoir son numéro propre lorsqu'une construction se fera dessus ; par contre, toujours la même règle : côté gauche impair, côté droit pair.

Chaque baptême de rue fera l'objet d'une délibération du Conseil. L'ATD expliquera la procédure d'attribution des noms sachant qu'il faut proscrire les doublons comme : la rue des Gravettes et l'impasse des Gravettes ; il ne faudra qu'une seule utilisation du nom.

Michel TOMAS : une rue, un nom

Claude MANSOY : il faut éviter de mettre le nom d'une personne récemment disparue parce qu'il faut demander l'autorisation à la famille de donner le nom.

Claude DESVEAUX : qui décide du nom des rues ?

Claude MANSOY : la Commission des rues proposera et on décidera en Conseil puisqu'il faut une délibération.

Stéphanie DUPUY : et pour les lieux dits ?

Claude MANSOY : il n'y aura plus de lieux dits, c'est fini.

Stéphanie DUPUY : parce que chez moi il y a deux parties, une sur Château l'Evêque et une sur Agonac.

Claude MANSOY : c'est pour cela que nous avons pris le concours de l'ATD.

Michel TOMAS : il y a souvent des maisons qui ont deux entrées, un angle de rue et deux entrées.

Claude MANSOY : l'entrée est donc sur la route principale, la plus grande artère et c'est souvent là où est la boîte à lettres.

Mme le Maire précise qu'Agonac a commencé et La Chapelle Gonaguet a fini.  
Suivent divers échanges sur la couleur de la plaque de numérotation ; il est décidé de prendre une couleur basique à petit prix.

L'assemblée passe au vote : **0 contre, 0 abstention, approbation à l'unanimité.**

Donc, le travail commencera dès le 26 mars 2018 avec une réunion avec l'ATD.

### **3 – DEROGATION POUR LE PASSAGE A LA SEMAINE DE QUATRE JOURS**

Mme le Maire rappelle que :

- le gouvernement a laissé, depuis l'an passé, la possibilité aux Maires de passer à 4 jours de classe,
- le Conseil d'école de juin 2017 avait souhaité ce retour à 4 jours de classe,
- la décision avait été prise de rester sur une organisation à 4.5 jours un an de plus pour bien analyser l'impact de ce changement pour le personnel et l'association qui loue les services d'éducateurs diplômés,
- une demande écrite devait être adressée à l'Inspectrice de secteur de l'Education nationale avant le 31 mars 2018.

Ensuite, Marie BELOMBO explique que :

- l'école de Château l'Evêque était précurseur dans l'instauration des rythmes scolaires sur 4 jours vers 1990 jusqu'en septembre 2014, année de mise en place des TAP,
- les membres du Comité de Pilotage des TAP (temps d'activités périscolaires) sont unanimes pour reconnaître que l'organisation du temps scolaire sur 4,5 jours est fatigante pour les enfants,

Michel TOMAS : on a l'analyse des parents d'élèves ?

Marie BELOMBO : ils ne nous l'ont pas remise.

Elle reprend en indiquant qu'avant la mise en place des TAP, la garderie périscolaire proposait des activités et ateliers (musique, théâtre, chant...) qui ont été arrêtés avec les TAP ; elle explique le fonctionnement de ces ateliers et indique que le procédé pourrait être repris, éventuellement avec l'intervention d'éducateurs de l'extérieur aussi.

Par contre, avec l'arrêt des TAP, le PEDT (projet éducatif territorial) s'éteint et avec lui ses avantages surtout le taux d'encadrement : il reviendrait de 1 animateur pour 14 enfants de moins de 6 ans à 1 pour 8 enfants et 1 animateur pour 18 enfants de plus de 6 ans à 1 pour 12 enfants donc un besoin d'augmenter le personnel d'où pas de perte de temps de travail pour notre personnel.

Dans sa dernière séance du Conseil d'école, l'équipe enseignante a donné son accord pour la suppression des TAP et le retour à la semaine de 4 jours.

Mrs DESVEAUX et TOMAS réagissent à cette information et Mme BELOMBO leur répond que le temps scolaire du mercredi matin était placé pour permettre aux élèves d'étudier mieux mais que dans la réalité, quelques élèves ne sont pas présents en classe du fait d'activités extérieures.

Michel TOMAS : du coup, le programme sera étudié sur 4 jours au lieu de 4.5 jours.

Marie BELOMBO : tout à fait.

Michel TOMAS : ça a aussi des inconvénients.

Alain MARTY : ils la feront quand même cette demi-journée puisqu'ils seront en classe jusqu'à 16h30.

Michel TOMAS : oui mais, dans le rythme de l'éducation, ce n'est pas la même chose

Stéphanie DUPUY : au niveau des apprentissages c'était mieux réparti

Marie BELOMBO : oui mais la fatigue était plus forte et le vendredi, on constatait que des enfants ne voulaient pas participer aux TAP, qu'il y avait plus d'accidents (chute, lunettes cassées... )

Claude DESVEAUX : si on demande aux enseignants, ils sont pour la suppression du vendredi .../... on constate que le vendredi est un jour difficile, alors supprimons le vendredi !

Michel TOMAS : ce qu'on disait c'est que c'est dommage, le projet, l'idée des TAP n'est pas une idée si mauvaise que ça !

Mme le Maire rappelle l'origine et le but du projet.

Michel TOMAS : en cela, au niveau de la culture, les TAP étaient quelque chose de bien.

Mme le Maire et Mme GALY rappellent les critiques entendues malgré de belles activités proposées par la municipalité et les débuts difficiles avec une forte opposition des parents à ces TAP et à ce qui était programmé.

Mme le Maire précise que les délégués des parents d'élèves lors de la réunion du Comité de Pilotage étaient pour le retour à la semaine des 4 jours mais à titre individuel car ils n'avaient pas consulté les parents.

Michel TOMAS : c'est ce que j'ai cru comprendre pendant le Conseil des écoles, sauf que le titre individuel...

Marie BELOMBO : voilà, le 5 mars 2018, ils ont indiqué avoir lancé un sondage auprès des parents mais n'avoir eu que quatre réponses, ce qui reste trop faible pour représenter une opinion plus qu'une autre.

Joëlle DUVERNEUIL : cela démontre le peu d'intérêt pour le sondage.

Marie BELOMBO : et depuis le 5 mars, nous n'avons aucune réponse de plus.

Stéphanie DUPUY : le sondage a été mis en place à la demande de la commune, alors, le peu d'intérêt pour le sondage... peut-être que les parents se disent, peut-être que la décision est déjà actée et qu'on donne notre avis ou pas...

Marie BELOMBO : oui mais déjà dès le mois de juin, j'avais senti que la position de tous était pour le retour à la semaine de 4 jours donc j'aurais pu déjà décidé de revenir aux 4 jours et pourtant, si j'avais écouté tout le monde...

Michel TOMAS : ce que j'avais dit au Conseil des écoles c'est que ce n'est pas la peine que j'aille voter si je connais déjà la décision.

.../...

Claude DESVEAUX : ça veut dire qu'on peut prendre la décision sans l'avis des parents ?

Marie BELOMBO : oui tout à fait puisque normalement c'est le Maire qui décide en justifiant cette décision auprès de l'Inspection académique par courrier avant le 31 mars.

Claude DESVEAUX : est-ce qu'on a eu des cas ? pas à Château l'Evêque bien sûr, le Maire est pour les 4 jours et les parents d'élèves sont pour 4.5 jours ? qu'est ce qui se passe dans ces cas-là ?

Réponse collective : c'est le Maire qui décide.

Michel TOMAS : on connaît des communes qui sont restées à 4.5 jours.

Réponse collective : oui, certains Maires ont souhaité rester à 4.5 jours.

Claude DESVEAUX : donc, en fait c'est le Maire qui décide en se foutant de l'avis du Conseil des écoles ?

Marie BELOMBO explique que c'est plus facile pour les grandes communes car avec 2 écoles (une primaire et une maternelle), les TAP ne sont pas programmés les mêmes jours et quand il faut 6 éducateurs pour les élèves de maternelle pour 2 jours et 6 éducateurs pour les primaires les 2 autres jours c'est le même personnel qui intervient et tourne ; notre commune n'a qu'une école qui comprend maternelle et primaire, et quand il faut les 6 éducateurs pour les maternelles, il faut aussi les 6 éducateurs pour les primaires le même jour d'où le besoin d'intervenants extérieurs. En plus, les éducateurs de l'extérieur disent qu'ils ont des frais de transport et demandent à être payés 2h00 pour 1h30 par intervention.

La remarque est faite que l'organisation n'est pas la même pour toutes les communes car les moyens ne sont pas les mêmes sur les grandes communes par rapport à la nôtre.



Mise au vote du changement de rythme scolaire pour un retour à la semaine des 4 jours : **0 contre, 3 abstentions, adoption à la majorité.**

#### **4 – REGULARISATION COMPTABLE**

Mme le Maire explique que lors du remboursement d'une dernière échéance d'un emprunt (20 septembre 2017), il y a eu une erreur sur le tableau d'amortissement de ce prêt et la commune a trop remboursé. Il convient de régulariser et de débiter le compte 1068 pour créditer le compte 1641 de 13.13 €. C'est une écriture interne pour que les comptes soient corrects.

Mise au vote de cette opération : **0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.**

#### **5 – DEMANDE D'ACQUISITION D'UN CHEMIN**

Mme le Maire informe le Conseil municipal de la demande d'un administré d'acquérir un chemin situé à « La Tuilière » ; elle précise que ce chemin dessert d'autres propriétés que celle du demandeur.

Alain MARTY expose les constatations de la commission voirie qui s'est rendue sur place à l'aide du plan présenté à l'assemblée. Il explique que celle-ci donne un avis défavorable à la demande d'aliénation du chemin car il y a une plaque en fonte à l'embranchement de chemins qui pourrait être un surpresseur pour l'alimentation en eau et surtout parce que certaines parcelles appartenant à d'autres propriétaires ne seraient plus accessibles.

Après délibération, il est procédé au vote : **19 contre, rejet à l'unanimité.**

#### **6 – ENCAISSEMENT DE CHEQUES**

Mme le Maire indique qu'il y a des chèques de remboursement de l'assurance maladie à encaisser. Elle fait rapidement le point sur la situation de Mme Michèle MICHAUX. Il y a également un chèque d'un particulier qui a souhaité acheter le cylindre qui n'était plus utilisable pour le personnel car pas de sécurité aux normes.

Mise au vote pour l'encaissement de chèques : **0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.**

#### **7 – LE POINT SUR LA COMMUNE NOUVELLE**

Mme le Maire déplore le peu d'avancement du projet malgré un calendrier de rendez-vous de travail chargé, ce qui explique le peu de communication aux Conseillers municipaux malgré une réelle volonté de les informer.

Elle rappelle les différentes lois sur la création des communes nouvelles et indique les mesures appliquées qui impliquent que les premières communes fusionnées ont bénéficié d'avantages financiers avantageux.

Elle fait l'historique des séances de travail des Maires des communes concernées, seuls ou avec les services de la Préfecture et/ou l'UDM (Union des Maires) ; à partir du moment (février 2018) où le cabinet d'études a été choisi parmi les huit qui avaient répondu à l'appel d'offres, ont été constitués des groupes de travail composés des Maires et de Conseillers-Adjointes des cinq communes.

Michel TOMAS : ils travaillent sur quoi ces groupes ?

Marie BELOMBO : La première réunion, en février, a porté sur les données INSEE de chaque commune (population, démographie, pyramide des âges, visage de la commune...) qui servent de base de travail pour toutes les communes ; un comité de communication, dont Joëlle DUVERNEUIL fait partie, produit les documents.

Joëlle DUVERNEUIL : actuellement, nous préparons une communication qui, une fois validée par les 5 Maires, informera la population sur ce qui est fait et ce qui est à venir. Pour l'instant nous sommes sur la baisse des dotations de l'Etat pour expliquer le pourquoi et le comment de l'idée d'une fusion potentielle.

Michel TOMAS : on en a discuté l'autre jour, vous connaissez notre position, c'est pas bien grave, c'est pas là le sujet, il y a eu au départ 6 communes, et je crois savoir, pour ceux qui ont participé à la réunion de Chancelade, c'était en juillet ou

Marie BELOMBO : non, c'était au mois de septembre.

Michel TOMAS : peu importe la date, on avait eu une réunion là-dessus à Chancelade, j'ai entendu que la fusion se ferait à 6 ou ne se ferait pas.

Marie BELOMBO : j'ai revu M. REY, Directeur de l'Union des Maires, qui m'a dit je n'ai jamais dit ça ! et de toutes les personnes à qui j'ai demandé, personne n'a entendu ça !

Michel TOMAS : je ne l'ai pas inventé.

Anne GALY : de toutes manières, ce n'ai plus d'actualité.

Michel TOMAS : je n'ai pas pour habitude de raconter des salades, j'ai entendu, j'ai entendu.

Marie BELOMBO : M. REY est surpris, surtout lui, quelqu'un de l'administration de l'UDM. Prendre la décision de dire ça

Claude DESVEAUX : c'était le 30 mai, vous disiez en septembre.

Michel TOMAS : il y avait même le représentant de la sixième commune.

Marie BELOMBO : oui, ils ont commencé à travailler avec nous.

Michel TOMAS : le Maire de Mensignac

.../...

Claude DESVEAUX : oui mais un projet, on en parle

Marie BELOMBO : oui, on en parle, justement.

Claude DESVEAUX : oui, c'est une étude dont la finalité est pour le 30 juin.

Réponse collective : mais non ce n'est pas ça ! on va vous expliquer, mais attendez qu'on vous explique et vous poserez vos questions après.

Claude DESVEAUX : excuse-moi mais on s'adresse à Mme le Maire, c'est marrant, c'est toi qui répond, c'est curieux quand même.

Anne GALY : parce que vous posez des questions avant qu'on explique

Claude DESVEAUX : à Mme le Maire !!!

Mme BELOMBO rappelle à l'ordre Claude DESVEAUX.

Un débat animé s'engage entre Claude DESVEAUX et Anne GALY.

.../...

Michel TOMAS : on pose des questions, jusqu'à preuve du contraire c'est pas interdit, on s'est entretenus avec Mme BELOMBO sur le sujet, vrai ou faux ?

Marie BELOMBO : c'est vrai mais vous répétez cette histoire de la sixième commune, j'ai posé la question à M. REY

Michel TOMAS : si je dis ce que je dis c'est que je l'ai entendu

Marie BELOMBO : la condition d'une commune nouvelle n'est pas d'imposer 6 ou 5 communes ou 4

Michel TOMAS : c'est pas le sujet, c'est de mettre en doute ce qu'on a entendu : on l'a entendu.

Mme le Maire reprend l'explication de la méthodologie : on va travailler sur le projet de territoire par rapport à notre population puis va suivre l'étude des ressources humaines ; une réunion prochaine aura lieu à Château l'Evêque.

Une équipe travaille sur le territoire avec les données économiques et de population et un autre groupe va travailler sur les ressources humaines.

Fin avril, nous allons vous demander ainsi qu'à des administrés de travailler sur le sujet en réunion, c'est ce qu'on appelle le groupe miroir et tout le monde va être entendu.

Chaque commune a commencé à produire des tableaux de données des ressources humaines et même sur les organigrammes.

Coralie JUGE : pourquoi cette étude en priorité ? dans quel but ?

Marie BELOMBO : pour présenter une étude du territoire et savoir ce qu'on va présenter à la population si on fait une fusion. Par exemple : une population vieillissante, quels sont les projets utiles avec une telle population ? pas une crèche mais une maison d'accueil pour personnes âgées.

En même temps que cette étude, il y en a une autre qui est importante à prendre en compte c'est le PLUI avec le Grand Périgueux. L'évolution de l'Ouest de l'agglomération par rapport au tourisme et à nos terrains. Que va-t-on faire de tous les terrains en bordure de la D939 après le garage Le Vaillant où il y a toute une plaine et après c'est Chancelade... Elle donne ensuite le prix de l'étude de faisabilité de la fusion.

Michel TOMAS : le résultat c'est, quoi qu'il en soit, c'est 0.18 € par habitant qu'on soit à Chancelade ou ?

Marie BELOMBO : non, au prorata de la population donc nous c'est 2 435,44 € pour Château l'Evêque.

Michel TOMAS : oui, donc le coût, qu'on soit à Château l'Evêque, Chancelade ou ailleurs, c'est toujours 0.18 €.

Marie BELOMBO : non

la réponse n'est pas comprise et Mme le Maire doit réexpliquer le calcul du coût de l'étude : le coût total a été divisé par le nombre total d'habitants de la commune nouvelle et multiplié par le nombre d'habitants de Château l'Evêque pour obtenir le prix pour notre commune au prorata du nombre d'habitants.

Le cabinet d'études fera la réunion de restitution élargie, en assemblée plénière, avec toutes les communes, fin juin ; il a jusqu'au 30 juin 2018.

Mme le Maire propose que les comptes rendus soient envoyés aux Conseillers au fur et à mesure de leur réception en mairie.

Alain MARTY : il faut rappeler que le 30 juin n'est pas la date de décision.

Marie BELOMBO insiste sur le fait qu'il y aura communication des avancées du projet. Une information va être distribuée sur toutes les communes et une réunion publique va être programmée pour la population de la commune.

Un site commun aux communes concernées va être créé, recevant toutes les informations régulièrement, un site interactif.

Une personne de chaque commune aura un regard sur ce qui sera publiable sur ce site consultable par tous les habitants des communes.

Mme le Maire informe les Conseillers que ceux qui le souhaitent, peuvent venir travailler en réunion mais qu'il faut savoir qu'il y a beaucoup de travail en dehors des réunions aussi.

Elle continue en rappelant les conséquences et le fonctionnement des services après une fusion (réglementation, gestion, élections, nom...).

Claude DESVEAUX : le nom doit être choisi à l'unanimité ? c'est-à-dire que s'il y a un seul opposant, c'est le Préfet qui choisit ?

Marie BELOMBO : oui, c'est ce que j'ai lu.

Elle continue à expliquer les modalités de la fusion pour les ressources humaines et donne l'exemple du CIAS de Périgueux qui a repris le service d'aide à domicile de Château l'Evêque.

Information est donnée que dans la répartition des tâches, une restructuration du personnel sera nécessaire : les personnels techniques, on communique avec eux ainsi qu'avec les personnels de la mairie ; c'est facile, on en a que 3. Les personnels apprécieront que leurs qualifications soient respectées.

Les personnels techniques et administratifs ne seront pas déplacés. Cela a été vu avec le 1<sup>er</sup> adjoint de Chancelade, M. Bourgoïn, bien que les agents n'y soient pas opposés.

Le projet d'organigramme sera abordé dans la prochaine réunion.

Il faut comprendre qu'il n'y a pas de surplus de personnel à Château l'Evêque.

Suivent divers échanges sur l'organisation actuelle des services et constat est fait de la masse de travail et du besoin d'une Direction générale des services.

Marie BELOMBO explique l'élaboration du budget en commune nouvelle et de la fiscalité. Elle commente un support écrit distribué à chaque membre de l'assemblée portant l'exemple d'un calcul sur un montant payé, en commençant par l'impôt sur le bâti, sur les bases des taxes actuelles (2016), puis sur le non bâti.

Il est précisé que 80 % de la population de Château l'Evêque ne paieront plus de taxes d'habitation.

| LA FISCALITE                  |        |        |           |
|-------------------------------|--------|--------|-----------|
| exemple de calcul pour le FNB |        |        |           |
|                               | TAUX   | BASE   | PRODUITS  |
| ANNESSE                       | 70,46  | 29700  | 20926,62  |
| CHANCELADE                    | 127,31 | 46200  | 58817,22  |
| LA CHAPELLE                   | 76,03  | 24700  | 18779,41  |
| CHÂTEAU                       | 55,99  | 53000  | 29674,7   |
| RAZAC                         | 98,89  | 39700  | 39259,33  |
|                               |        | 193300 | 167457,28 |
| TAUX MOYEN (167457,28/193300) | 86,63% |        |           |

calcul de la différence entre tx de château et le taux moyen (86,63 - 55,99)

30,64

que représente ce taux par rapport au taux communal (30,64/55,99)%

54,73%

le lissage va se faire sur 12 années pour obtenir le taux moyen la treizième année

soit chaque année 54,73/13

4,20

RESUME POUR CHÂTEAU L EVEQUE

HYPOTHESE OU LES TAUX N'AUGMENTENT PAS

|     | TAUX ACTUELS | TMP   | ECART | tx lissage |
|-----|--------------|-------|-------|------------|
| TH  | 9,98         | 12,12 | 22,71 | 1,75       |
| FB  | 55,99        | 86,63 | 54,73 | 4,21       |
| FNB | 20,41        | 24,44 | 19,74 | 1,52       |

Evolution de la part communale

|                                   | TH      | 2018 | 2019    | 2020    | 2021    | 2022    | 2023    | 2024    | 2025    | 2026    | 2027    | 2028    | 2029    |
|-----------------------------------|---------|------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|
| pour une part communale de TH de  | 100 €   | - €  | 1,75 €  | 1,75 €  | 1,75 €  | 1,75 €  | 1,75 €  | 1,75 €  | 1,75 €  | 1,75 €  | 1,75 €  | 1,75 €  | 1,75 €  |
|                                   | 500 €   | - €  | 8,75 €  | 8,75 €  | 8,75 €  | 8,75 €  | 8,75 €  | 8,75 €  | 8,75 €  | 8,75 €  | 8,75 €  | 8,75 €  | 8,75 €  |
| pour une part communale de FB de  | 500 €   | - €  | 7,60 €  | 7,60 €  | 7,60 €  | 7,60 €  | 7,60 €  | 7,60 €  | 7,60 €  | 7,60 €  | 7,60 €  | 7,60 €  | 7,60 €  |
|                                   | 1 000 € | - €  | 15,20 € | 15,20 € | 15,20 € | 15,20 € | 15,20 € | 15,20 € | 15,20 € | 15,20 € | 15,20 € | 15,20 € | 15,20 € |
| pour une part communale de FNB de | 100 €   | - €  | 4,20 €  | 4,20 €  | 4,20 €  | 4,20 €  | 4,20 €  | 4,20 €  | 4,20 €  | 4,20 €  | 4,20 €  | 4,20 €  | 4,20 €  |
|                                   | 200 €   | - €  | 8,40 €  | 8,40 €  | 8,40 €  | 8,40 €  | 8,40 €  | 8,40 €  | 8,40 €  | 8,40 €  | 8,40 €  | 8,40 €  | 8,40 €  |

OBSERVATION : le lissage est fait pour la TH mais va disparaître pour plus de 80 % de la population

Marie BELOMBO : donc, sur le foncier non bâti, si vous payez 100 €, chaque année vous rajouterez 4.20 € et il n'y aura plus de taxe d'habitation.

En 2020, que devient la commune ?

Elle explique le fonctionnement de la nouvelle commune à partir des élections municipales de 2020 ; le Conseil municipal suit ses explications sur le document présenté à l'écran et annexé au présent compte rendu.

.../...

Marie BELOMBO : Château l'Evêque est une commune qui séduit, elle n'est plus la deuxième couronne mais bien la première couronne de Périgueux

Michel TOMAS : par contre au niveau des transports... il y a un responsable des transports au Grand Périgueux ?

Marie BELOMBO : je vous ai montré au mois de juin l'état des transports : qui prenait le péribus, qui prend le transport à la demande maintenant, il y a 8 personnes qui prennent le transport à la demande dont 3 élèves de collège qui habitent le Domaine de la Gorce, ce qui revient à 530/mois au Grand Périgueux pour le TAD.

Elle reprend le cours de la réunion et répète qu'il y aura systématiquement communication des informations dès réception ou dès connaissance de celles-ci.

## **7 – QUESTIONS DIVERSES**

### **Soutien financier par le Grand Périgueux**

Mme le Maire rappelle que le Grand Périgueux apporte un soutien financier aux clubs sportifs et manifestations culturelles ; elle explique que le terme 'soutien' était interprété comme une subvention, ce qui n'est pas le cas.

C'est pourquoi, un nouveau libellé a remplacé ce mot ; il y a donc une nouvelle compétence qui s'intitule : compétence en matière d'aide au développement sportif et culturel ; il n'y a plus le mot financier.

Mise au vote : **0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.**

### **les abris voyageurs**

Le Grand Périgueux va développer un service de bus et la traverse de Périgueux sera plus rapide.

Quant aux abris pour les usagers, certains appartenait à la ville de Périgueux et d'autres étaient gérés par le Grand Périgueux. Le Grand Périgueux va prendre la compétence et donc il va y avoir une harmonisation de tous les abris bus de l'agglomération et des créations de stations et arrêts de bus.

Coralie JUGE et Marie BELOMBO débâtent sur l'emplacement d'un arrêt de bus qui s'avère dangereux pour les enfants alors qu'il pourrait être déplacé vers chez Coralie JUGE, lieu plus sécurisant.

Il est rappelé que c'était un accord qui avait autorisé cet arrêt qui n'a jamais été officialisé.

Marie BELOMBO indique qu'elle s'est rendue sur place avec les agents du Grand Périgueux et du Conseil départemental ; ceux-ci n'avaient pas validé l'arrêt pour le motif qu'il manquait beaucoup d'éléments, notamment de sécurité.

### **Bibliothèque départementale de Prêt**

Joëlle DUVERNEUIL informe l'assemblée sur la réaction de la BDP suite au courrier de refus de signature de leur convention ; le niveau de bibliothèque, souhaité par la BDP à travers cette convention n'est pas réalisable dans l'immédiat mais pourrait, peut-être, à long terme, être atteint, mais l'incertitude de la fusion pose des questions.

Les engagements demandés posent problème à beaucoup de communes.

Ils ont indiqué que c'était plutôt une démonstration de volonté de réaliser quelque chose pour la bibliothèque mais en conclusion, il a été indiqué qu'en l'absence de signature de cette convention, la BDP récupérerait tous les livres prêtés ainsi que l'exposition actuelle sur le salon du chocolat.

Elle ajoute qu'elle a appris que beaucoup de communes rencontrent les mêmes problèmes et que la BDP a commencé un travail sur une nouvelle convention qui interviendra avant que les communes soient dans l'obligation d'atteindre les objectifs imposés dans la première convention.

La BDP demande à la municipalité de signer la convention telle qu'elle est, sachant que c'est une volonté d'agir qui est engagée mais pas vraiment l'obligation d'agir. Sans cela, la bibliothèque redevient ce qu'elle était dans les années 1980 à savoir : 500 livres, peu de budget d'investissement et impossibilité de prendre les livres que l'on souhaite chez eux.

Michel TOMAS : on avait voté contre

Marie BELOMBO : non, on n'avait pas voté

Joëlle DUVERNEUIL : on avait demandé la suspension la signature de cette convention.

Michel TOMAS : mais si on avait demandé un report, c'est que la convention ne nous convenait pas, alors pourquoi je voterai pour une convention qui ne bouge pas ?

Marie BELOMBO : j'avais mis : en effet, nous ne pouvons, momentanément, nous engager dans une telle démarche .../... elle donne lecture du courrier adressé à la BDP. Elle précise qu'elle en avait parlé avec Christelle BOUCAUD et Stéphane DOBBELS qui lui avait indiqué qu'il ne s'agissait pas d'un réel engagement...

Mme le Maire propose que la convention de la BDP soit signée et fait le point sur les conditions à remplir par la municipalité :

- surface,
- emploi rémunéré à mi-temps,
- contribution de 2 € par habitant à prévoir au budget mais pas à verser...

Anne GALY : le procédé est quand même bizarre, on nous demande de voter, on vote contre, on nous rappelle en nous disant on va vous faire chanter et on va venir récupérer tous les livres, en fait, il y a très peu de gens qui utilisent cette bibliothèque, comme le dit Sylviane, plein de gens veulent donner des livres, moi je ne veux pas la signer. Je suis désolée.

Michel TOMAS : je vais répondre à Anne, ce que je disais tout à l'heure : on s'est abstenus de voter sur une convention pour laquelle on n'était pas d'accord, qui n'a pas évolué, je ne vois pas pourquoi aujourd'hui je la voterai. La garantie de dire : vous signez, je changerai la convention cela veut dire, faites un chèque je m'occuperai des zéros.

Anne GALY propose d'attendre la nouvelle convention pour signer.

Marie BELOMBO : le 26 mars, il y aura une réunion publique avec nos élus (Conseillers départementaux) qui veulent nous voir avant, nous préparerons nos questions, on leur reparlera de ce sujet et on ne vote pas ce soir, on ajourne.

Elle cite l'exemple d'une autre commune qui n'a pas signé et n'a plus de livres.

Joëlle DUVERNEUIL précise que normalement les cartes d'accès à la bibliothèque font l'objet d'une adhésion de 7.50 €/par an par famille mais que Château l'Evêque offre la gratuité d'accès au service.

L'assemblée échange divers propos sur le sujet, notamment sur les boîtes à livres qui remplissent bien leur office, et conclue sur le fait que le principal est que les habitants puissent lire.

Suivent les signatures des comptes administratifs.

Stéphanie DUPUY : je voulais juste vous parler d'un document qui a été remis aux enfants, moi, c'est ma fille qui me l'a donné, parce qu'en fait, je vous la lis tel quel :

« autorisation parentale, je soussigné, parent exerçant l'autorité parentale sur l'enfant ou les enfants, élèves de l'école de Château l'Evêque, autorise le personnel de la municipalité de Château l'Evêque a emmener mon ou mes enfants à participer au spectacle musical samedi 24 mars 2018 .../... sur le parking de l'école à 19h00. »

Pour plus d'informations, je me suis adressée à Stéphanie qui m'a dit de voir ça avec vous, parce qu'en fait je ne suis pas contre mais je ne sais pas qui amène, qui est responsable de qui, est ce qu'on peut être associé au spectacle ou est-ce que ce n'est pas possible ?

Marie BELOMBO explique qu'il s'agit d'un des animateurs des TAP (Vincent) qui a demandé la participation à un spectacle musical d'un groupe d'enfants dont il a eu la charge en sa qualité d'intervenant.

Elle précise que c'est un agent municipal (Virginie BELLOTO) qui conduira les enfants (8) et les ramènera ; ils resteront sous sa responsabilité pendant tout le spectacle.

Stéphanie DUPUY : Ma fille veut bien participer mais de 14h à 15h, elle a aikido donc est ce qu'on peut l'amener ?

Marie BELOMBO : bien sûr, mais je pensais qu'il y avait eu plus d'explications aux parents. C'est un peu léger.

Stéphanie DUPUY : d'écrit, il n'y a eu que ça.

Joëlle DUVERNEUIL : je tiens à vous rappeler que c'est un week-end chargé de festivités.

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à 23h05.